

INFORMATION

LE MAIRE VOUS INFORME

Saint-Leu-la-Forêt, le 24 mai 2018

Chers parents,

La fin de l'année scolaire approche et il est déjà temps pour la communauté éducative de penser à la prochaine rentrée scolaire. À ce titre, vous trouverez joint à ce courrier le dossier d'inscription ou de réinscription de votre/vos enfant(s) aux activités péri et extrascolaires (restauration scolaire, études surveillées et accueils de loisirs). **Ce dossier nécessite d'être minutieusement complété par vos soins et retourné en mairie le 6 juillet 2018 au plus tard.**

Comme chaque année, les services municipaux contribuent largement à améliorer les conditions de scolarisation de vos enfants et je peux vous annoncer que la prochaine rentrée n'échappera pas aux changements et nouveautés que vous saurez apprécier.

Une restauration scolaire encore plus qualitative et écoresponsable

Dans le cadre du renouvellement du marché de restauration scolaire, la commune a souhaité, une nouvelle fois, s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue des repas servis aux enfants. C'est ainsi que, dès le 3 septembre 2018, **les repas seront composés de viande de bœuf labellisée Race à Viande» et de volaille Label Rouge.** Dans la continuité de la démarche environnementale, les déjeuners seront composés à **40% de produits issus de l'agriculture Biologique** (contre 20% jusqu'à présent) et **un repas végétarien sera servi chaque semaine.**

Ces améliorations s'effectueront sans renier sur les exigences qualitatives des autres produits. Le pain sera fabriqué par un boulanger local, les viandes reconstituées et les poissons tels que le Panga ou la Perche du Nil ne seront pas inscrits au menu et l'accent mis sur les filières d'approvisionnement et le recours aux producteurs locaux seront les meilleures garanties de la fraîcheur des fruits et légumes.

Des tableaux numériques interactifs pour les classes de CM1

Après les classes de CM2, ce sont **8 nouveaux tableaux numériques interactifs** qui seront déployés au cours du mois de juillet et utilisés dès la rentrée scolaire. Ces solutions interactives permettent aux enseignants de disposer d'un outil pédagogique de nouvelle génération devenu déterminant dans l'acquisition des savoirs et la maîtrise des apprentissages.

Changement de lieu pour l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires

Les travaux de la future crèche collective démarreront au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2018/2019. Par conséquent l'accueil de loisirs maternel Marie Curie fonctionnera uniquement le matin avant l'école et le soir après.

Les mercredis scolaires, les enfants scolarisés aux écoles maternelles Marie Curie et Jacques Prévert seront accueillis à l'accueil de loisirs Jacques Prévert (rue Jacques Prévert).

Durant les vacances scolaires, tous les enfants des écoles maternelles seront accueillis à l'accueil de loisirs Jacques Prévert.

Le calcul du quotient familial

Mis en place pour être accessible à chacun, il permet d'adapter les tarifs applicables aux activités péri et extrascolaires à la situation des familles. **Le calcul du quotient familial s'effectuera sur la période du 5 au 28 septembre 2018.** Pour vous faciliter cette démarche, je vous invite à communiquer votre avis d'imposition 2018 (sur les revenus de 2017) ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, de gaz, quittance de loyer) à l'adresse education@saint-leu-la-foret.fr à compter du 5 septembre 2018.

Par ailleurs, vous pourrez également venir à la direction des Affaires scolaires, de l'Enfance, de la Jeunesse et des Sports (14, rue de l'Eglise) aux horaires d'ouverture munis des pièces précitées.

Le prélèvement automatique

Les familles peuvent opter pour ce mode de règlement des factures. Le prélèvement automatique est reconduit d'une année scolaire sur l'autre. Nul besoin de renouveler la demande.

En vous souhaitant à tous, un bel été,
Bien à vous,

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée
à l'enfance, l'éducation et la jeunesse



Jane Tizon